



**Bruxelles, le 19 mars 2015
(OR. fr)**

7344/15

TU 8

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 17 mars 2015

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 6926/15 TU 7

Objet: Relations avec la Tunisie

- Adoption de la position de le l'Union Européenne en vue de la onzième session du Conseil d'association (Bruxelles, 17 mars 2015)

Les délégations trouveront ci-jointe la Déclaration de l'Union européenne ainsi qu'adoptée par le Conseil le 16 mars 2015.

**ONZIÈME SESSION DU
CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE
(Bruxelles, le 17 mars 2015)**

Déclaration de l'Union européenne

1. L'Union européenne (UE) félicite les Tunisiennes et les Tunisiens pour le succès d'un processus électoral libre, crédible, inclusif et transparent dans les délais fixés par la nouvelle Constitution, avec la tenue des élections législatives et présidentielles entre octobre et décembre 2014.

Ce résultat a été le fruit de la résolution du gouvernement tunisien ainsi que du sens des responsabilités de l'ensemble de la classe politique, de la détermination de la société civile et surtout de la volonté du peuple tunisien. L'UE salue particulièrement le travail remarquable de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) qui a réussi à garantir la bonne organisation des trois scrutins, dans la transparence et l'impartialité. La transition tunisienne constitue un message d'espoir pour tous les peuples qui, en particulier dans la région, aspirent à la paix et à la démocratie.

2. L'UE exprime ses meilleurs vœux de succès au nouveau Président de la République, M. Béji Caïd Essebsi, au nouveau Chef du gouvernement, M. Habib Essid, et à l'ensemble de son équipe, dans leurs efforts pour relever les nombreux défis auxquels la Tunisie fait face, notamment pour consolider les acquis démocratiques, assurer la sécurité de tous les Tunisiens, et entreprendre les réformes socio-économiques dont le pays a besoin.
3. Parmi ces défis, la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, qui consacre les droits et libertés fondamentales et l'égalité de tous les citoyennes et citoyens, reste prioritaire.
4. La situation socio-économique est restée difficile en 2014. Le faible taux de croissance, couplé à des déficits budgétaire et de la balance de paiements, constituent des défis pressants pour l'économie tunisienne. A ceci s'ajoutent un taux de chômage toujours élevé notamment parmi les jeunes, des disparités sociales et régionales, des tensions sociales à l'intérieur du pays, la baisse des investissements directs étrangers et la fragilité du secteur bancaire.

5. Dans ce contexte, le gouvernement ainsi que les forces économique et sociales tunisiennes seront appelés à mettre rapidement en chantier les réformes économiques, sociales et financières nécessaires au développement du pays et à la poursuite de la transition démocratique.
6. La Tunisie est confrontée également aux conséquences de la crise libyenne; l'UE salue les efforts des autorités tunisiennes pour accueillir les centaines de milliers de Libyens qui ont dû quitter leur pays, et leur action pour contribuer à trouver une solution politique à cette crise.
7. Enfin, la Tunisie fait face à des défis sécuritaires d'envergure et en particulier à la menace terroriste, notamment dans les régions frontalières de la Libye et de l'Algérie.
8. L'UE est convaincue que l'esprit de dialogue inclusif et de responsabilité qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui accompagnera le pays dans la consolidation de sa transition.

Le partenariat privilégié au service du renforcement des relations UE-Tunisie

Volet politique

9. L'UE, qui depuis 2011 a soutenu le processus de transition engagé par les Tunisiens, souhaite aujourd'hui intensifier ses relations et ses échanges avec la Tunisie dans tous les domaines – politique, culturel, humain, économique et social, et commercial. Dans le contexte des avancées démocratiques de la Tunisie et de la volonté de l'UE de réviser sa Politique de Voisinage pour mieux l'adapter aux besoins de ses partenaires, l'UE renouvelle son engagement à consolider un partenariat privilégié avec la Tunisie. Elle invite la Tunisie à contribuer au processus de réflexion de cette révision, et à participer à la réunion ministérielle informelle qui se tiendra dans cette optique le 13 avril à Barcelone. Le gouvernement et le peuple tunisiens peuvent compter sur le soutien de l'UE pour faire progresser l'agenda des réformes démocratiques, économiques et sociales tout en relevant les défis politiques et sécuritaires auxquels la Tunisie fait face.

10. L'offre spécifique de l'UE à la Tunisie, concrétisée dans le Partenariat Privilégié et dans le Plan d'Action pour 2013-2017, reflète le souhait de l'UE de travailler avec la Tunisie dans un esprit de partenariat, tout en répondant aux sensibilités propres à la société et à l'économie tunisiennes dans cette période de transition.
11. Dans ce cadre, l'UE se félicite de la tenue de cette onzième session du Conseil d'Association, qui confirme la volonté de renforcer le partenariat privilégié par l'intensification du dialogue politique et la mobilisation effective par l'UE de l'ensemble des instruments à sa disposition.
12. L'UE souhaite aborder les multiples volets de ce partenariat par des relations renforcées avec les autorités, mais aussi par un dialogue continu avec la société civile tunisienne – y compris les partenaires sociaux – afin qu'elle puisse continuer de jouer tout son rôle dans les décisions essentielles pour l'avenir du pays. Dans ce sens, l'UE se félicite de la mise en place, dans le cadre de l'organisation des sous-comités, du dialogue tripartite entre autorités, acteurs de la société civile et représentants de l'UE.
13. Au plan politique, l'UE se tient prête à accompagner la Tunisie dans la prise en charge de chantiers essentiels liés à la mise en œuvre de la nouvelle Constitution (notamment la création d'instances constitutionnelles, y compris le Conseil Supérieur de la Magistrature et la Cour Constitutionnelle), à l'adoption des réformes législatives et réglementaires nécessaires au respect des dispositions constitutionnelles – comme l'interdiction de la torture, la liberté d'opinion et d'expression y compris sur internet, les droits des femmes, la lutte contre toutes les discriminations –, et à la préparation des élections locales et régionales dans l'optique d'accompagner le processus de décentralisation. Des réformes approfondies sont également nécessaires dans les secteurs de la sécurité et de la justice, pour enraciner le respect de l'Etat de droit et des droits de l'Homme, l'indépendance de la justice et le droit à un procès équitable, et le succès de l'Instance Vérité et Dignité pour la justice transitionnelle, et ce tout en renforçant leur efficacité. L'UE se félicite de la coopération fructueuse entre la Tunisie et le Conseil de l'Europe, qu'elle soutient politiquement et financièrement, et qui offre l'opportunité de faire progresser l'ensemble de ces questions.

14. Depuis 2011, l'UE a fait de l'accompagnement du processus électoral l'une de ses priorités. Dans ce contexte, elle a fourni en 2014 une assistance technique à l'ISIE, a soutenu les efforts de la société civile tunisienne et a déployé une mission d'observation électorale (MOE) qui a fait des recommandations. L'UE reste engagée à poursuivre cet appui, notamment en vue de l'organisation des prochaines élections locales et régionales.
15. L'UE souhaite renforcer sa coopération avec la Tunisie dans le domaine sécuritaire, y compris en matière de gestion intégrée des frontières dans laquelle un programme précurseur de l'UE a été adopté en 2014 avec l'objectif de soutenir la modernisation des méthodes de travail et la coopération. L'UE qui, depuis 2012 a engagé un dialogue en la matière avec les autorités tunisiennes, est déterminée à soutenir une véritable réforme du secteur de la sécurité, fondée sur les dispositions de la nouvelle Constitution consacrant un Etat de droit moderne et démocratique. Dans ce cadre, l'UE invite également la Tunisie à réformer l'actuelle législation anti-terroriste en se dotant de normes compatibles avec les acquis démocratiques. La signature par la Tunisie des principales Conventions de la Conférence de La Haye permettrait quant à elle d'améliorer significativement la coopération judiciaire en matière civile avec l'UE.
16. L'UE réitère également ses encouragements aux autorités tunisiennes dans leurs efforts visant à ce que les responsables des assassinats politiques de 2013, notamment ceux de M. Belaïd et M. Brahmi, soient traduits en justice et répondent de leurs actes dans le cadre de procès équitables.
17. Devant l'ampleur des risques liés au terrorisme et qui appellent une réponse internationale coordonnée, l'UE souhaite intensifier sa coopération avec la Tunisie, ainsi que d'autres partenaires clés de la région, à travers un dialogue politique spécifique, et l'identification de projets concrets permettant de lutter contre le terrorisme et ses causes profondes, notamment le phénomène des combattants terroristes étrangers et la radicalisation, dans le respect de l'Etat de droit et des libertés individuelles fondamentales.

Volet socio-économique

18. L'UE réitère son appui aux autorités tunisiennes et aux forces économiques et sociales pour mettre en œuvre les réformes socio-économiques nécessaires, selon une approche décentralisée et dans le respect des principes du développement durable.
19. L'intervention de l'UE en matière d'inclusion sociale active accompagnera les efforts du gouvernement selon les priorités qu'il aura identifiées sur les secteurs déjà porteurs et les secteurs de développement potentiel dans l'avenir. L'UE encourage les autorités tunisiennes à mettre en place, en coopération avec les partenaires sociaux, des réformes du marché du travail et des politiques de création d'emplois, notamment en visant l'insertion des jeunes et des femmes. Le renforcement des institutions encadrant le marché de travail et le développement du capital humain permettront de lutter d'une manière plus efficace contre le chômage, la pauvreté et les disparités.
20. L'UE encourage par ailleurs le nouveau gouvernement tunisien à entreprendre, pour renforcer la compétitivité de l'économie, des actions concrètes en vue d'améliorer le climat des affaires – en particulier le code d'investissement –, de réduire les obstacles au commerce et à l'investissement, de soutenir les PME sur l'ensemble du territoire, de renforcer la politique de partenariat public-privé (PPP) avec l'adoption de la nouvelle loi et le recours aux investissements publics et privés en vue de favoriser la création d'emplois, et d'intensifier la coopération industrielle entre l'UE et la Tunisie comme agréé dans la déclaration et le programme de travail pour la coopération industrielle euro-méditerranéenne en 2014-2016.
21. Le rapprochement et l'alignement progressif de la législation tunisienne avec l'acquis communautaire ont pour but de bâtir des fondations solides pour le partenariat. Cette démarche s'étend aux domaines politiques, humains, économiques et commerciaux.

22. Dans ce cadre, suite à la conclusion en juin 2014 du processus préparatoire, et dans l'objectif de soutenir la modernisation et la compétitivité de l'économie tunisienne, l'UE réitère son souhait de lancer des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). Cet accord global, qui vise au rapprochement économique par l'intégration progressive de l'économie tunisienne dans le marché intérieur européen, soutiendra le modèle économique choisi par la Tunisie, au terme d'une approche inclusive associant pleinement la société civile et déterminant les modalités et le rythme adaptés à son économie. L'UE est également disposée à accompagner la Tunisie dans le processus de négociation et dans la mise en œuvre du futur accord, afin que l'économie tunisienne puisse en tirer le meilleur profit possible.
23. La décision exceptionnelle prise par l'UE de réaménager les quotas mensuels d'huile d'olive tunisienne en 2015 pour faciliter les exportations après une excellente saison, est une illustration de l'intention qu'a l'UE de faire bénéficier la Tunisie de tous les volets de ce partenariat.
24. L'UE réitère sa volonté d'accélérer les négociations dans les domaines du transport aérien, en vue notamment de l'accord euro-méditerranéen sur les services aériens, et la préparation pour la négociation d'un accord sur l'évaluation, la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA), après la finalisation du processus préalable d'alignement de la réglementation technique, des normes et infrastructure tunisiennes avec le système de l'UE. L'UE considère que la conclusion d'un tel accord, en offrant un accès plus facile aux marchés respectifs, ne peut être que positive pour les secteurs prioritaires qui ont été choisis par la Tunisie, tels que les produits électriques et les matériaux de construction. L'UE se félicite de la ratification par la Tunisie de la Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles pan-euro-méditerranéennes et l'invite à continuer à s'engager dans les discussions en cours sur la révision des règles d'origine au sein de la Convention.
25. L'UE invite la Tunisie à continuer à participer activement au Dialogue euro-méditerranéen dans le domaine de l'industrie du textile et de l'habillement.

Volet échanges humains

26. En matière de migration, l'UE se félicite de la reprise prochaine des discussions en vue de la mise en œuvre de la « Déclaration conjointe établissant un Partenariat pour la mobilité entre la Tunisie et l'UE et des Etats membres » signée le 3 mars 2014, et rappelle sa disponibilité à entamer des négociations sur la facilitation des visas et sur un accord de réadmission. Elle rappelle que le but de ce partenariat est d'aider l'UE, la Tunisie, et les Etats membres impliqués à répondre d'une manière conjointe, globale et équilibrée à tous les aspects du phénomène migratoire, et d'offrir des opportunités réelles aux citoyens et aux autorités des deux parties en vue de faciliter l'utilisation des canaux réguliers de la migration et de la mobilité, les liens entre migration et développement, la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés et les droits de tous les migrants. L'UE invite dans ce contexte la Tunisie à adopter un cadre juridique garantissant la protection de ces trois catégories de personnes.
27. L'UE souhaite intensifier ses échanges avec la Tunisie dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, et salue son engagement à cet égard. Elle accueille favorablement la demande des autorités tunisiennes sollicitant une association de la Tunisie au Programme-cadre de recherche Horizon 2020 et entend examiner cette demande dans les plus brefs délais. Dans ce contexte, l'UE rappelle l'importance de l'accord de coopération scientifique et technologique avec la Tunisie qui a été positivement évalué en 2013 et qui constitue un cadre précieux de coopération scientifique entre la Tunisie et l'UE. L'UE confirme également sa volonté de poursuivre et renforcer la coopération scientifique avec la Tunisie dans le contexte régional, notamment en appuyant l'initiative "PRIMA" qui vise à relancer le Partenariat pour la Recherche et l'Innovation en Méditerranée. L'UE encourage également les autorités et acteurs tunisiens à faire plein usage du nouveau programme Erasmus+ dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la jeunesse, et est disposée à envisager des actions de soutien à cet effet.

Volet développement durable

28. L'UE se félicite des progrès accomplis dans le domaine de la société de l'information, notamment la finalisation du Plan National Stratégique « Tunisie Digitale 2018 » qui vise à faire de la Tunisie un pays d'accueil dans le domaine des activités numériques et ainsi à créer des emplois, de même que des avancées en matière de recherche et d'innovation, notamment les accords conclus avec des organismes ou établissements internationaux reconnus. Enfin, l'UE salue la conclusion de l'accord concernant la validation des brevets européens avec la Tunisie, qui vise à simplifier l'accès à la protection par brevet en Tunisie pour les demandeurs et titulaires de brevets européens.
29. Le choix de la Tunisie en faveur de l'économie verte et l'inclusion dans la Constitution de plusieurs chapitres consacrés à la nature et au développement durable dénotent un engagement que l'UE souhaite aussi accompagner. Sur la base des articles relatifs à la protection de la nature et au développement durable dans la nouvelle Constitution, et des recommandations issues du Jumelage en matière d'appui institutionnel dans les secteurs de la protection de l'environnement et du développement durable qui s'est terminé en juin 2014, l'UE encourage la Tunisie à adopter des standards plus performants, notamment en ce qui concerne les aspects législatifs et institutionnel. L'UE invite aussi la Tunisie à adopter des mesures pour améliorer la gestion des déchets et promouvoir l'intégration de l'économie circulaire et de la dimension environnementale dans les secteurs prioritaires comme l'agriculture, le transport, le tourisme et l'industrie. L'UE salue la participation de la Tunisie aux initiatives régionales, et en particulier au projet de dépollution de la Méditerranée et de la gouvernance intégrée de l'eau.

30. L'UE salue l'organisation du débat national sur l'énergie qui a pris fin en juin 2014 et a permis au gouvernement de bâtir une nouvelle vision pour le mix énergétique de la Tunisie à moyen et long terme et d'élaborer une nouvelle stratégie de maîtrise de l'énergie. Elle suit avec intérêt la finalisation de la stratégie nationale du climat, et rappelle l'importance que la Tunisie s'engage à réduire ses émissions des gaz à effet de serre dès avant 2020. L'UE encourage également la Tunisie à préparer d'ici au premier trimestre 2015 sa contribution d'atténuation au nouvel accord sur le climat applicable à tous. L'UE se félicite par ailleurs de ce que la Tunisie a poursuivi le développement des actions d'atténuation appropriées au niveau national ainsi que le perfectionnement de son système de suivi et vérification des taux d'émissions des gaz à effet de serre.

Des ressources financières en appui des objectifs du Partenariat privilégié

31. Tout au long de la transition, l'UE a maintenu son engagement financier substantiel avec la Tunisie, avec un total en dons d'environ 200 millions d'euros pour la seule année 2014 dans le cadre de l'Instrument européen pour le voisinage (IEV). Ce montant comprend 50 millions d'euros du programme « faitier » qui traduit la reconnaissance par l'UE des efforts de ses partenaires du voisinage en matière de réformes démocratiques. Il convient de souligner que parmi les pays du voisinage européen, la Tunisie a été, de loin, celui qui a reçu l'allocation la plus élevée des programmes faitiers plurinationaux – un quart du budget de ce programme.

32. L'accompagnement de l'UE en 2014-2015 porte sur les trois secteurs de concentration définis dans le cadre de la programmation stratégique : réformes socio-économiques pour une croissance inclusive, consolidation des éléments fondamentaux de la démocratie, et développement régional et local durable. L'UE réitère par ailleurs son engagement à poursuivre son soutien à la transition tunisienne, politiquement et financièrement, à la hauteur des progrès réalisés et des besoins et priorités identifiés par le nouveau gouvernement.

En mai 2014, l'UE a également approuvé une assistance macro-financière, avec un potentiel de 300 millions d'euros de prêts payables par tranches de 100 millions. Le déboursement de cette assistance est lié à l'entrée en vigueur des documents de prêts, à la bonne réalisation du programme avec le FMI ainsi qu'à l'achèvement des réformes agréées dans le cadre de l'accord de prêt avec l'UE.

33. L'UE s'est engagée à définir avec la Tunisie les programmes à venir, en conformité avec les stratégies sectorielles et plans d'action que le nouveau gouvernement doit définir dans le courant de l'année 2015. Pour 2015, l'UE prévoit un appui à la réforme du secteur de la sécurité, au secteur de la formation professionnelle et à la gestion des finances publiques pour soutenir le renforcement de la gouvernance économique publique.

Enjeux régionaux

34. Sur la base de sa propre expérience, l'UE est convaincue que l'intégration régionale maghrébine est essentielle pour œuvrer de façon efficace et durable à la stabilité, à la sécurité, et au développement économique et social. Rappelant à ce titre la Communication du 17 décembre 2012 "Soutenir le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale au Maghreb : Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie", elle reconnaît le rôle positif joué par la Tunisie dans ce cadre.

35. L'UE exprime son soutien au rôle constructif joué par la Tunisie dans le contexte régional, notamment pour sa contribution active aux différentes initiatives de coopération régionale telles que l'Union pour la Méditerranée et le Dialogue 5+5.
36. L'UE demeure gravement préoccupée par la crise politique et sécuritaire en Libye, qui a des conséquences importantes en Tunisie et des ramifications dans plusieurs pays du Sahel. Les voisins de la Libye ont un rôle essentiel à jouer pour contribuer à amener les parties à la table des négociations, seul le dialogue pouvant permettre aux Libyens de trouver une solution durable au conflit. L'UE réitère son plein appui aux Nations unies et se tient prête à accompagner le processus une fois qu'un accord aura été conclu.
-